

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 674

14 mars 2014

SOMMAIRE

Athena Group S.A.	32327	Parfon S.A.	32347
Domaines AF S.A.	32343	Pegaso Capital Sicav	32349
Ember VRM S.à r.l.	32352	Pergam International S.A.	32334
Energy Power Consulting S.A.	32334	Pfizer Holdings North America Sàrl	32349
Forana Investments S.à r.l.	32328	Philips Investment Services Luxembourg S.à r.l.	32347
FS Invest S.à r.l.	32340	Pinehurst Investments S.à r.l.	32350
Gazprom Neft International S.A.	32311	Pirraglia	32351
HAB2 Prop Co. C S.à r.l.	32338	Plus Construction S.à r.l.	32348
HAB3 Prop Co. C S.à r.l.	32341	Red Holdings SCA	32343
Hapo G.m.b.H.	32331	Samana S.à r.l.	32334
Hauck & Aufhäuser Investment Gesell- schaft S.A.	32330	Société de Gestion du Patrimoine Familia- le «J» Holding S.A, SPF	32339
Homare International Real Estate S.à r.l.	32309	South Europe Infrastructure Equity Finan- ce	32332
Hydro Systems International S.A. I	32314	Star-One	32332
Hydro Systems International S.A. II	32315	Stay 1	32312
Hydro Systems International S.A. III	32315	St Charles Luxembourg S.A.	32341
Industrial Partnership	32331	Stoneshead	32310
Infinitec Group S.à r.l.	32315	Sutius S.A.	32338
Innoplan S.à r.l.	32314	Sutius S.à r.l.	32338
Kali Arnis Escrima Do®	32312	T2B Finance	32316
Keyle Investments S.A.	32306	TA EU Luxembourg VI S.à r.l.	32334
Kiloutou International S.à r.l.	32326	Thekonos Finances S.A.	32313
Kreucol S.à r.l.	32313	Triton Luxembourg II GP Bilbao S.C.A.	32338
Opportunity Three	32348	Triton Luxembourg II GP Rice S.C.A.	32339
Opportunity Two	32349	Wow S.A. SPF	32329
Ostholt Tankschiff S.à r.l.	32347		
Palmeri S.A.	32350		
Panda Finance S.A.	32350		

Keyle Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 54.129.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of the month of December.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "KEYLE INVESTMENTS S.A.", a public limited company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 54129, (the "Company"), originally incorporated under the name of "LAGO LADOGA INVESTMENTS S.A.", pursuant to a deed of Me Gérard LECUIT, notary then residing in Hesperange, on February 21, 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 260 of May 5, 1996, and whose articles of association have been amended several times and for the last times pursuant to deeds of:

- Me Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, on May 27, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1230 of June 25, 2009, containing notably the adoption by the Company of its current denomination; and

- Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on August 16, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2404 of September 27, 2012.

The Meeting is presided by Mr. Patrick MEUNIER, economic counsel, residing in L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal (Grand-Duchy of Luxembourg)

The Chairman appoints as secretary and the Meeting elects as scrutineer Mr. Patrick HOUBERT, lawyer, residing in L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal (Grand Duchy of Luxembourg).

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
2. Discharge of the directors and the auditor of the Company for the performance of their respective mandates;
3. Appointment of Mr. Patrick MEUNIER, economic counsel, born in Paris (France), on May 9, 1960, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the "Liquidator");
4. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
5. Appointment of "MRM CONSULTING S.A.", a public limited company (société anonyme), established and having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 56911, as auditor (commissaire à la liquidation) (the "Auditor") charged with the preparation of the closing accounts and the report of the auditor;
6. Miscellaneous.

B) That 100% of the shareholders, namely:

- Mr. Luis MALAGARIGGA SANTAMARIA, residing in Barcelona, Crer Cavallers 64 3 b (Spain), owner of 50 % of the share capital (being 11,651 shares), and

- Mrs. Elisenda CLARAMUNT PENA, residing in Barcelona, Crer Cavallers 64 3 b (Spain), owner of 50 % of the share capital (being 11,651 shares),

are present or represented, the number of the shares held by them are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves with immediate effect to dissolve the Company and to put it into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Meeting decides to grant a full discharge to the directors and the statutory auditor of the Company for the performance of their respective mandates until the date hereof.

The Meeting decides to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the directors of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof and to waive its right to pursue any legal action against the directors arising as a result of their management of the Company.

Third resolution

The Meeting decides to appoint Mr. Patrick MEUNIER, prenamed, as liquidator (liquidateur) (the "Liquidator") of the Company.

Fourth resolution

The Meeting decides to confer to the Liquidator the broadest powers as set out in articles 144 and following of the coordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law").

The Meeting also decides to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Shareholders. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fifth resolution

The Meeting decides to appoint "MRM CONSULTING S.A.", pre-designated, as auditor (commissaire à la liquidation) (the "Auditor"), charged with the preparation of the closing accounts and the report of the auditor.

There being no further business on the agenda, the Chairman has adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand two hundred and fifteen Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "KEYLE INVESTMENTS S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 54129, (la "Société"), constituée originellement sous la dénomination de "LAGO LADOGA INVESTMENTS S.A.", suivant acte

reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange, le 21 février 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 260 du 5 mai 1996, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour les dernières fois suivant actes reçus par:

- Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, le 27 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1230 du 25 juin 2009, contenant notamment l'adoption par la Société de sa dénomination actuelle; et

- Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, le 16 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2404 du 27 septembre 2012.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Patrick MEUNIER, conseil économique, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick HOUBERT, juriste, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Décharge accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
3. Nomination de Monsieur Patrick MEUNIER, conseil économique, né à Paris (France), le 9 mai 1960, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le "Liquidateur");
4. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
5. Nomination de "MRM CONSULTING S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 56911, en tant que commissaire à la liquidation (le "Commissaire à la Liquidation"), chargé de l'établissement des comptes de clôture et du rapport du commissaire à la liquidation;
6. Divers.

B) Que 100% des actionnaires, savoir:

- Monsieur Luis MALAGARIGGA SANTAMARIA, demeurant à Barcelone, Crer Cavallers 64 3 b (Espagne), propriétaire de 50% du capital social (faisant 11.651 actions), et
- Madame Elisenda CLARAMUNT PENA, demeurant à Barcelone, Crer Cavallers 64 3 b (Espagne), propriétaire de 50% du capital social (faisant 11.651 actions),

sont présents ou représentés, le nombre de actions possédées par eux sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide avec effet immédiat de procéder à la liquidation de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs résultant de leur gestion de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Patrick MEUNIER, pré-qualifié, en tant que liquidateur (le "Liquidateur") de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de nommer "MRM CONSULTING S.A.", pré-désignée, en tant que commissaire à la liquidation (le "Commissaire à la Liquidation"), chargé de l'établissement des comptes de clôture et du rapport du commissaire à la liquidation.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille deux cent quinze euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. MEUNIER, P. HOUBERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2013. LAC/2013/59746. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Référence de publication: 2014006135/200.

(140006536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Homare International Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 180.896.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 janvier 2014

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire des associés de la Société en date du 20 janvier 2014 que:

1. L'Assemblée générale extraordinaire des associés décide de transférer le siège social de la Société sise à L-1528 Luxembourg, 8a, boulevard de la foire à L-1136 Luxembourg, 6-12, Place d'Armes, à compter du 20 janvier 2014.

Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014015633/16.

(140018107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Stoneshead, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 170.941.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand fourteen, on the fourteenth day of January.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

Mr Robert MONTGOMERIE, residing at Montinho do Garcia Galego, Aldeia das Amoreiras, 7630-513 São Martinho das Amoreiras, Portugal,

"the principal"

here represented by Mrs Francesca BARCAGLIONI, "laureata in economia e commercio", with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"the proxyholder"

by virtue of a proxy given under private seal which, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed by the registration authority.

The principal, represented as stated hereabove, declares and requests the notary to act:

1. That the limited liability company STONESHEAD, herein referred to as "the Company", a private wealth management company ("SPF") with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 170941, was incorporated on 13 August 2012 pursuant to a deed drawn-up by Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2332 of 19 September 2012. The by-laws have been amended by a deed drawn-up by Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on 28 August 2013, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2713 of 30 October 2013.

2. That the corporate capital of the Company amounts to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) divided into 125 (one hundred and twenty-five) corporate units with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, entirely paid-up.

3. That the principal is the sole owner of all the corporate units representing the whole corporate capital of the Company.

4. That the principal, as sole member, hereby expressly declares that he is proceeding to the dissolution of the Company with immediate effect.

5. That the activity of the Company has ceased, that the sole member takes over all the assets of the Company and that as liquidator he will pay off all the liabilities; so that the liquidation of the Company is done and closed.

6. That the principal grants discharge to the managers of the Company.

7. That all the books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the registered office of CF Corporate Services.

Costs

The amount of costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed is therefore estimated at 900,- EUR

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above named appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the principal, known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Robert MONTGOMERIE, demeurant à Montinho do Garcia Galego, Aldeia das Amoreiras, 7630-513 São Martinho das Amoreiras, Portugal,

«le mandant»

ici représenté par Madame Francesca BARCAGLIONI, «laureata in economia e commercio», demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

«le mandataire»

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le mandant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société à responsabilité limitée STONESHEAD, ci-après «la Société», une société de gestion de patrimoine familial («SPF») ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 170941, a été constituée en date du 13 août 2012 suivant un acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2332 du 19 septembre 2012. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 28 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2713 du 30 octobre 2013.

2. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que le mandant est le seul propriétaire de toutes les parts sociales représentatives du capital social de la Société.

4. Que le mandant, en tant qu'associé unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5. Que l'activité de la Société a cessé; que l'associé unique reprend tout l'actif de la Société et qu'en sa qualité de liquidateur il réglera tout le passif; de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

6. Que le mandant donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société.

7. Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant une période de cinq ans au siège de CF Corporate Services.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à 900,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du mandant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et demeure, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Francesca BARCAGLIONI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 janvier 2014. Relation GRE/2014/278. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014015157/92.

(140016971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Gazprom Neft International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 154.621.

RECTIFICATIF

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée dans le dépôt L140016995 du 28 janvier 2014. En effet, M. Vladislav BARYSHNIKOV, administrateur de sociétés, né à Petrozavodsk (Russie), le 25 mars 1965, demeurant professionnellement à Moscou, Russie, 6, Pyatnitskoe road, appartement 112, a été nommé comme membre du directoire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016, et non comme membre du conseil de surveillance, comme indiqué par erreur.

Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour Gazprom Neft International S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014015597/16.

(140018652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Kali Arnis Escrima Do®, Association sans but lucratif.

Siège social: L-7240 Bereldange, 28, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg F 8.345.

Entre les soussignés:

1) Marc Weber, fonctionnaire d'État, né le 04.10.1974 à Luxembourg, demeurant à F-57480 Laumesfeld, 30, Grand-Rue.

2) David Chenut, fonctionnaire d'État, né le 28.02.1975 à Esch/Alzette, demeurant à L-7240 Bérelange, 28, route de Luxembourg.

3) Pollyanna Martins Correia, sans état, née le 08.03.1976 à Governador Valadares (BRA), demeurant à L-7240 Bérelange, 28, route de Luxembourg.

ainsi que ceux en nombre illimité, qui acceptent les présents statuts, il est constitué par la présente une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994.

Chapitre 1^{er}. Dénomination, siège social, durée et objet.

Art. 1^{er}. La fédération est dénommé «Kali Arnis Escrima DO®»

Elle est membre de plusieurs fédérations internationales et nationales dont elle respecte les règles et les statuts.

Les logos et dénominations spécifiques sont mis à disposition par ces fédérations contre paiement de licences voir à titre de gratuité. Ces logos et dénominations sont protégés par les droits d'auteurs internationaux et sont la propriété desdites fédérations/associations/entreprises.

Art. 2. Le siège social est à Bérelange.

Les locaux sont mis à titre gratuit à disposition de la fédération.

L'Asbl n'y dispose d'aucun bien matériel.

Art. 4. «K.A.E.DO®» a pour but:

1. l'organisation nationale et internationale de cours/stages/séminaires, formations spécifiques, de tournois/compétitions d'arts-martiaux/sports de combats, l'enseignement et la pratique des arts martiaux, ainsi que les différentes méthodes/théories de Self-Défense, métiers de la sécurité publique/privé et disciplines immédiatement connexes.

«K.A.E. DO®» peut s'affilier à toutes les organisations nationales et internationales ayant un but identique au sien ou plus généralement ayant comme but la pratique ou la promotion des arts, sports, activités sus mentionnées.

«K.A.E. DO®» s'efforce de créer et d'entretenir des relations amicales entre ses membres, de maintenir et de promouvoir le fair-play dans la pratique des compétitions sportives d'assurer la défense des intérêts artistiques/sportifs/culturels de ses adhérents et de représenter ces intérêts auprès des autorités.

Chapitre 4. Divers

Art. 16. L'adresse postale est:

«K.A.E. DO®»

c/o David Chenut,

28, route de Luxembourg

L-7240 Bérelange

Marc Weber / David Chenut / Pollyanna Martins Correia.

Référence de publication: 2014015288/42.

(140017318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Stay 1, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 176.159.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2014015155/12.

(140017579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Thekonos Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 121.272.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires réunie au Luxembourg, le 23 décembre 2013 à 17.00 heures.

Première résolution

Acceptation de la démission des administrateurs:

Katia CAMBON, administrateur, Présidente ayant pour adresse professionnelle 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg,

Louis WALLERAND, administrateur ayant pour adresse professionnelle 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg,

Franck BETH administrateur ayant pour adresse professionnelle 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg.

Deuxième résolution

Nomination en remplacement des administrateurs:

Xavier SOULARD, administrateur, Président ayant pour adresse professionnelle 24, rue Astrid L-1143 Luxembourg,

André WILWERT, administrateur, ayant pour adresse professionnelle 24, rue Astrid L-1143 Luxembourg,

Patrick WILWERT, administrateur, ayant pour adresse professionnelle 24, rue Astrid L-1143 Luxembourg,

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de l'an 2017

Troisième résolution

Acceptation de la démission du Commissaire aux Comptes:

COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545 ayant pour adresse professionnelle 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg.

Le mandat du nouveau Commissaire aux Comptes prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de l'an 2017.

Quatrième résolution

Nomination en remplacement du Commissaire aux Comptes FIDUCIARY TUCCI & PARTNERS S.A., RCS Luxembourg B 177770, 7b, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg,

Cinquième résolution

Décision de transférer le siège social de la société du L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte au L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Un mandataire

Référence de publication: 2014015165/38.

(140017654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Kreucol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 180.280.

—
Suite au contrat de transfert de parts sociales daté du 24 janvier 2014 avec date d'effet au 19 décembre 2013, les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

Associé	Nombre de parts
Hamcol Holding S.à r.l. 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg	12.500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Référence de publication: 2014015723/16.

(140018349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Hydro Systems International S.A. I, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.331.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement et par le conseil d'administration en date du 17 janvier 2014

1. M. Eric MAGRINI a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. Mme Valérie PECHON, administrateur de sociétés, née à Caracas (Venezuela), le 10 novembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur et présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour HYDRO SYSTEMS INTERNATIONAL S.A.I

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014015668/18.

(140018119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Innoplan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5773 Weiler-la-Tour, Schlammesté.

R.C.S. Luxembourg B 145.140.

—
Cessions de parts sociales

La gérance constate, qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé du 5 décembre 2013,

- HERO SA, ayant son siège social à 22, rue André Hentges, L-7680 Waldbillig, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le no B141027, représentée par son administrateur unique M. Manel Romera, a cédé 24 (vingt-quatre) parts sociales qu'elle détenait dans la société INNOPLAN S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Schlammesté L-5773 Weiler-la-Tour, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B145140 à la société MH PARTICIPATIONS SA, ayant son siège social à Schlammesté L-5773 Weiler-la-Tour, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B133323

- FV-INVEST S.A., ayant son siège social à 146, Muhlenweg, L-2155 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B131588, représentée par ses administrateur Mme Véronique Regenwetter et M. Fernand Caixinha, a cédé 26 (vingt-six) parts sociales qu'elle détenait dans la société INNOPLAN S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5773 Weiler-la-Tour, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B145140 à Monsieur Mike Hillen, né le 10 août 1972 à Trèves, demeurant à 20, Mühlenstrasse D-54332 Wasserliesch.

Le gérant Monsieur Rico Marochi, né le 9 janvier 1964 à Differdange, demeurant à L-4519 Differdange, 46, cité Breitfeld, agissant en tant que gérant unique de la société à responsabilité limitée "INNOPLAN S.à r.l.", dûment autorisé à engager la Société vis-à-vis des tiers par sa signature individuelle, déclare accepter, au nom et pour le compte de la Société, la cession de 24 (vingt-quatre) parts sociales en faveur de MH PARTICIPATIONS SA et la cession de 26 (vingt-six) parts sociales en faveur de Monsieur Mike HILLEN.

Suite à ces cessions, les cents (100) parts sociales représentatives du capital social de la société «INNOPLAN S.à r.l.» sont détenues comme suit:

MH PARTICIPATIONS SA	50 parts
Mike HILLEN	50 parts

Le soussigné, Rico Marochi, considère la présente cession comme dûment signifiée à la Société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil, respectivement de l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Fait en double à Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Pour la Société
Rico MAROCHI

Référence de publication: 2014015690/36.

(140017755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Infinitec Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 159.275.

—
Extrait de résolution de l'associé unique du 6 janvier 2014.

Les associés de la société à responsabilité limitée INIFINTEC GROUP S.à.r.l. ont décidé, en date du 6 janvier de prendre la résolution suivante:

Le siège social est transféré, avec effet au 1^{er} janvier, à l'adresse suivante:

11, rue de Bitbourg

L-1273 Luxembourg

Luxembourg, le 06/01/2014.

Pour extrait conforme

Jean-Marie Piquard / TIMADA S.à.r.l. / Roger WAGNER

- / Représenté par Mr Théo Weirig / -

Les associés

Référence de publication: 2014015684/18.

(140018577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Hydro Systems International S.A. III, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.333.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement et par le conseil d'administration en date du 17 janvier 2014

1. M. Eric MAGRINI a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. Mme Valérie PECHON, administrateur de sociétés, née à Caracas (Venezuela), le 10 novembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur et présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour HYDRO SYSTEMS INTERNATIONAL S.A. III

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014015670/18.

(140018129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Hydro Systems International S.A. II, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.332.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement et par le conseil d'administration en date du 17 janvier 2014

1. M. Eric MAGRINI a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. Mme Valérie PECHON, administrateur de sociétés, née à Caracas (Venezuela), le 10 novembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur et présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour HYDRO SYSTEMS INTERNATIONAL S.A. II

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014015669/18.

(140018124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

T2B Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 36, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 183.820.

— STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of December.

Before Me Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Augemus S.A., a company incorporated under laws of Luxembourg and having its registered office at L-2550 Luxembourg, 36, avenue du X Septembre, (RCS Luxembourg B.165.319), here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney delivered to him, which after being signed “ne varietur” by the empowered and the officiating notary shall remain attached to the present deed.

Said proxy after having been initialed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private company limited by shares (société anonyme), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “T2B Finance” (the Company). The Company is a private company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended from time to time (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors (the Board), and to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholder, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The corporate object of the Company is to make equity and fixed or variable income investments and the Company may therefore engage in the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or corporations in any form whatsoever, and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity if related to the objective of the Company. It may therefore participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue listed or non-listed notes, bonds and any kind of debt and equity securities.

3.3 The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object. In general, the Company may carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at forty thousand euro (EUR 40,000.-), represented by four hundred (400) ordinary shares in registered form, having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of directors.

7.1. The Company is managed by a board of directors composed of one or more director(s) (the Board), who need not to be shareholders. The directors are appointed by a resolution of the shareholders which sets the term of their office. The directors shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-elective.

7.2. When a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as member of the Board in accordance with article 51bis of the Law.

7.3. The directors shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the director's remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

7.4. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors appointed by the shareholders' meeting may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 8. Board of directors.

8.1. Powers of the board of directors

All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the single director, or if there are more than one director, by the joint signatures of any two directors.

8.2. Procedure

The Board shall appoint a chairman (the Chairman) amongst its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the single shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting.

The board of directors shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of the Chairman or any two directors at the place indicated in the convening notice.

Written notice of any meeting of the Board is given to all directors at least seven (7) days in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

No such notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a director, either before or after a meeting, whether in original, by fax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

A director may grant a power of attorney to another director in order to be represented at any meeting of the Board.

Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present in person or via any of the means described above or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the directors present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by all the directors present or their representative at the meeting.

8.3. Circular resolutions

Circular resolutions signed by all the directors (the Directors Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.4. Representation

The Company will be bound in all circumstances (i) by the individual signature of the sole director and (ii) in case more than one director has been appointed, by the joint signatures of any two directors of the Company, one of which is to be a director of class A, or (iii), as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.1. of these Articles.

Art. 9. Sole director. If the Company is managed by a sole director, any reference in the articles to the Board or the directors is to be read as a reference to such sole director, as appropriate. The mention of classes A and B is, in this event, obsolete.

Art. 10. Liability of the directors. The directors may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

Art. 11. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting.

The preceding paragraph does not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

IV. Shareholder(s)

Art. 12. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

12.1. Powers and voting rights

Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders to be taken into account according to Art. 12.2 (vii) are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

Each share entitles to one (1) vote.

12.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any director or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on May 15th, of each year at 10.00 a.m. If such day is a day which is not a business day for banks in Luxembourg generally, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

(iv) Other General Meetings are held at such place and time specified in the respective convening notice.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company requires the unanimous consent of the shareholders.

(x) For the increase of the share capital of the Company, the rules of the Law shall apply.

Art. 13. Sole shareholder. If and as long as there is a sole shareholder of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to the Law.

The sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 14. Financial year and approval of annual accounts.

14.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

14.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the director(s) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

14.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 15. Statutory Auditor.

15.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s) aux comptes), when so required by law.

15.2. The shareholders appoint the commissaire aux comptes, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The commissaire aux comptes may be re-appointed. He may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

16.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

16.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17.

17.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

17.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

Art. 18.

18.1. Notices and communications are made or waived and the Directors Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, fax, e-mail or any other means of electronic communication.

18.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Directors Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

Art. 19. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

Art. 20. Applicable law. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law as defined in Article 1.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2014.

The first annual General Meeting will be held in 2015.

Subscription and payment

Augemus S.A., represented as stated above, subscribes to four hundred (400) shares in registered form, with a par value of one hundred euro (EUR 100,-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of forty thousand euro (EUR 40,000.-).

The amount of forty thousand euro (EUR 40,000.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,300.-.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as directors of the Company for an period ending at the issue of the annual General Meeting approving the annual accounts for the period ending 31 December 2018:

a) Mr Henricus Marinus THIJSEN, director of companies, born on 11 March 1961 in Breda, The Netherlands, residing professionally at L-2550 Luxembourg, 36, avenue du X Septembre,

b) Ms Johanna Christina Maria NIJSEN, director of companies, born on 22 May 1968 in Heer, The Netherlands, residing professionally at L-2550 Luxembourg, 36, avenue du X Septembre, and

c) Mr Christiaan Joseph Maria van den AMEELE, director of companies, born on 7 June 1966 in Bergen op Zoom, The Netherlands, residing professionally at L-2550 Luxembourg, 36, avenue du X Septembre

2. The following legal entity is appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) until the annual General Meeting approving the annual accounts for the period ending 31 December 2018:

Kohnen & Associés S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, filed at the Companies and Trade Register of Luxembourg, section B, under the number 114.190.

3. The registered office of the Company is set at L-2550 Luxembourg, 36, avenue du X Septembre.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a German version and, in case of divergences between the English text and the German text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Junglinster, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

Follows the German translation of the foregoing text:

Im Jahre zweitausend dreizehn, am dreiundzwanzigsten Dezember.

Vor uns Notar Jean SECKLER, mit Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Augemus S.A., eine Aktiengesellschaft mit Sitz in L-2550 Luxembourg, 36, avenue du X Septembre, (RCS Luxembourg B.165.319), hier vertreten durch Herrn Max MAYER, Angestellter, berufsansässig in Junglinster, 3, route de Luxembourg, auf Grund einer ihm privatschriftlichen ausgestellten Vollmacht.

Die oben aufgeführte Vollmacht wird, nachdem sie durch den Vollmachtnehmer und den unterzeichneten Notar "ne varietur" paraphiert wurden, zusammen mit den Gesellschaftssatzungen zur Einregistrierung vorgelegt.

Der Komparent, handelnd wie erwähnt, ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihm zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

I. Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Name. Der Name der Gesellschaft ist "T2B Finance" (die Gesellschaft). Die Gesellschaft ist eine Aktiengesellschaft (société anonyme) nach Luxemburgischem Recht, insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in jeweils aktueller Fassung (das Gesetz), sowie dieser Gründungssatzung (die Satzung).

Art. 2. Sitz der Gesellschaft.

2.1 Der Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg-Stadt. Er kann, durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates, an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden. Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung, unter der Beachtung der Bestimmungen über die Änderung der Satzung, an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

2.2 Zweigstellen, Tochtergesellschaften oder weitere Büros können im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates errichtet werden. Sollte der Verwaltungsrat feststellen, dass die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitz mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Art. 3. Gesellschaftszweck.

3.1 Die Gesellschaft hat zum Zweck, Eigenkapital verfügbar zu machen sowie sonstige zu einem festen oder variablen Einkommen führende Investitionen zu tätigen und die Gesellschaft darf daher alle Operationen durchführen, welche direkt oder indirekt zum Erwerb führen von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an irgendwelchen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Führung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen. Die Gesellschaft darf sich insbesondere durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise beteiligen am Erwerb jeder Art von Wertpapieren, Geschäftsanteilen oder sonstigen Sicherheiten, Anleihen, Schuldverschreibungen, Einlagezertifikaten oder anderen Obligationen und, generell, an jeder Art von Sicherheiten oder Wertpapieren, die durch ein öffentlich-rechtliches oder privatrechtliches Unternehmen ausgegeben sind, sofern diese dem Zweck der Gesellschaft dienen. Die Gesellschaft darf sich daher an der Gründung, Entwicklung, dem Management und der Kontrollübernahme an jeder Gesellschaft oder Unternehmung beteiligen.

3.2 Die Gesellschaft kann unter jedweder Form leihen. Sie darf gelistete oder nicht gelistete Schuldtitel, Anleihen und jede Art von Schuld- oder Eigenkapitalverschreibungen ausgeben.

3.3 Die Gesellschaft darf Kapital, einschließlich der Erträge aus Fremdfinanzierung, an ihre Tochter- und Partnergesellschaften sowie an jede andere Gesellschaft verleihen, wobei dies direkt oder indirekt dem Gesellschaftszweck dienen oder zugute kommen muss. Die Gesellschaft darf auch Garantien geben sowie alle oder Teile ihres Besitzes verpfänden, übertragen, belasten oder andere Sicherheiten begeben, die der Absicherung von eigenen Verbindlichkeiten oder denen

jeder anderen Gesellschaft dienen, oder ganz generell der Gesellschaft oder einer anderen Gesellschaft oder Person zugutekommen.

3.4 Die Gesellschaft darf alle Techniken und Instrumente nutzen, um ihre Investitionen effizient zu verwalten und sich selbst gegen Kredit-, Wechselkurs-, Zins- und sonstige Risiken zu schützen.

3.5 Die Gesellschaft darf jede Art von kommerziellen, Finanzierungs- und industriellen Geschäften in Bezug auf unbewegliche oder bewegliche Güter abschließen, die mit ihrem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt verbunden sind oder diesen fördern. Generell darf die Gesellschaft jede Operation und jedes Geschäft durchführen, welches sie als notwendig oder sinnvoll erachtet im Zusammenhang mit der Erreichung oder Entwicklung ihres Gesellschaftszwecks.

Art. 4. Dauer.

4.1 Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

4.2 Die Gesellschaft wird nicht durch Tod, Aufhebung ziviler Rechte, Unmöglichkeit, Insolvenz, Bankrott oder eines vergleichbaren Ereignisses in der Person eines Gesellschafters aufgelöst.

II. Gesellschaftskapital - Aktien

Art. 5. Gesellschaftskapital.

5.1 Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt EUR 40.000,-(vierzigtausend Euro) eingeteilt in 400 (vierhundert) Stammaktien in eingetragener Form, welche einen Nominalwert von je EUR 100,- (einhundert Euro) haben und vollständig abgenommen und bezahlt worden sind.

5.2 Das Gesellschaftskapital kann einmalig oder mehrfach durch Beschluss der Eigentümer angehoben oder herabgesetzt werden, wofür die Bedingungen für die Änderung der Satzung gelten.

Art. 6. Aktien.

6.1 Die Aktien sind nicht teilbar und die Gesellschaft akzeptiert nur einen Eigentümer pro Aktie.

6.2 Die Aktien sind zwischen den Eigentümern frei transferierbar. Soweit die Gesellschaft nur einen Eigentümer hat, sind die Aktien auch zu Drittparteien frei transferierbar.

Soweit die Gesellschaft mehr als einen Eigentümer hat, steht die Übertragung von Aktien an Drittparteien (inter vivos) unter der Bedingung der Zustimmung durch jene Gesellschafter, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals repräsentieren.

Die Übertragung von Gesellschaftanteilen ist für die Gesellschaft nur dann bindend, wenn die Benachrichtigung oder Genehmigung durch die Gesellschaft gemäß Art. 1690 des Zivilgesetzbuchs vorliegt.

6.3 Ein Gesellschafterregister wird an der offiziellen Anschrift der Gesellschaft geführt und kann von jedem Gesellschafter auf Anfrage eingesehen werden.

6.4 Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien erwerben, sofern sie ausreichend verfügbare Reserven für diesen Zweck hat oder wenn der Erwerb auf einer Kapitalreduzierung beruht.

III. Verwaltung - Überwachung

Art. 7. Berufung und Abberufung der Direktoren.

7.1 Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus einem oder mehreren Direktoren besteht, die keine Aktionäre sein müssen. Die Direktoren werden von der Gesellschafterversammlung ernannt welche ihren Berufszeitraum bestimmt. Dieser Berufszeitraum darf sechs Jahre nicht überschreiten, jedoch sind die Direktoren wiederwählbar.

7.2 Sofern eine Rechtsperson als Direktor bestellt wird, muss diese Rechtsperson einen ständigen Vertreter (représentant permanent) benennen, der die Rechtsperson als Direktor in Übereinstimmung mit Artl. 51bis des Gesetzes vertritt.

7.3 Die Direktoren werden von der Generalversammlung gewählt. Die Gesellschafter bestimmen außerdem die Vergütung und Amtsdauer der Direktoren. Ein Direktor kann jederzeit, mit oder ohne Begründung, durch eine Entscheidung der Generalversammlung abberufen oder ersetzt werden.

7.4 Wird die Stelle eines Verwaltungsratsmitgliedes durch Tod, Rücktritt oder auf andere Weise frei, so können die so ernannten verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder, das frei gewordene Amt per Mehrheitsentscheid bis zur nächsten Generalversammlung vorläufig besetzen. Sofern kein Direktor verbleibt, soll die Generalversammlung umgehend durch den Kommissar einberufen und abgehalten werden, um neue Direktoren zu bestimmen.

Art. 8. Verwaltungsrat.

8.1 Befugnisse des Verwaltungsrats

Der Verwaltungsrat ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist. Er hat die weitest gehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Spezielle oder begrenzte Vollmachten dürfen für definierte Angelegenheiten zu einem oder mehreren Vertretern delegiert werden, die Gesellschafter sein können. Dies erfolgt durch den Direktor, sofern nur ein Direktor benannt ist, oder durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei beliebigen Direktoren.

8.2 Verfahren

Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden und kann einen Sekretär bestimmen, der nicht Direktor sein muss. Dieser ist verantwortlich für die Führung von Sitzungsberichten des Verwaltungsrats und für die Niederschrift von Beschlüssen der Gesellschafterversammlung oder des einzigen Gesellschafters. Der Vorsitzende leitet die Sitzungen des Verwaltungsrats und der Gesellschafterversammlung.

Der Verwaltungsrat tagt so häufig wie die Interessen der Gesellschaft es erfordern oder wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern zum in der Einladung benannten Ort einberufen.

Eine schriftliche Einladung zu jeder Sitzung des Verwaltungsrats wird spätestens sieben (7) Tage im Voraus an alle Direktoren gesendet, außer wenn ein Notfall vorliegt, dessen Natur und Umstände in der Einladung dargelegt werden.

Eine solche Einladung ist nicht erforderlich, wenn alle Direktoren anwesend oder vertreten sind und wenn sie angeben, die Tagesordnung der Sitzung vollumfänglich zu kennen. Auf das Erfordernis der Einladung kann außerdem von jedem Direktor vor oder nach einer Sitzung verzichtet werden, wobei hierfür ein Schreiben im Original, per Fax oder E-Mail ausreicht, sofern die Umstände es erlauben, den Absender zu identifizieren. Gesonderte Einladungen sind nicht erforderlich für solche Sitzungen, die zu Zeiten und an Orten stattfinden, die vom Verwaltungsrat vorher in einer Liste festgelegt wurden.

Ein Direktor kann per Vollmacht einen anderen Direktor ermächtigen, um ihn bei einer Sitzung des Verwaltungsrats zu vertreten.

Jeder Direktor darf an einer Sitzung mittels Telefon, Videokonferenz oder auf jede andere Weise teilnehmen, die es den Teilnehmern erlaubt, sich gegenseitig zu identifizieren, zu hören und miteinander zu sprechen. Eine Teilnahme auf diese Weise ist gleichwertig mit einer Teilnahme in Person an einer ordentlich einberufenen und abgehaltenen Sitzung anzusehen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend, anwesend in einer Form wie im vorhergehenden Absatz definiert oder vertreten ist. Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden mit der Mehrheit der Stimmen der so anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefasst. Die Beschlüsse werden in einem Sitzungsprotokoll niedergeschrieben, welches von allen anwesenden Direktoren oder ihren Vertretern unterschrieben wird.

8.3 Schriftliche Beschlussfassung

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern unterschrieben und datiert ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss.

8.4 Vertretung

Die Gesellschaft wird nach Außen verpflichtet (i) durch die alleinige Unterschrift des alleinigen Verwalters; (ii), im Falle der Existenz eines Verwaltungsrats durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Direktoren, wobei einer dieser Direktoren ein Direktor der Klasse A sein muss; oder (iii) durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrates, dem solche Vollmachten gültig gemäß Art. 8.1 übertragen wurden.

Art. 9. Einzeldirektor. Wird die Gesellschaft von einem einzelnen Direktor verwaltet, so ist jede einschlägige Bestimmung dieser Satzung so zu lesen, als ob sie sich auf einen einzelnen Direktor beziehen würde. Die Bezeichnung der Klassen A und B ist in diesem Fall nichtig.

Art. 10. Haftung der Direktoren. Die Direktoren können im Zusammenhang mit der Ausübung ihres Amtes und im Rahmen ihrer Tätigkeit für die Gesellschaft nicht persönlich haftbar gemacht werden, sofern sie nach Gesetz und Satzung handeln.

Art. 11. Interessenkonflikte. Kein Vertrag und keine sonstige Erklärung zwischen der Gesellschaft und jeder anderen Gesellschaft oder Firma wird davon beeinflusst oder ungültig, dass ein Direktor oder sonstige Funktionär der Gesellschaft ein Interesse an jener anderen Gesellschaft oder Firma hat oder ein Direktor, Mitarbeiter, Funktionär oder Angestellter der anderen Gesellschaft oder Firma ist.

Ein Direktor oder Funktionär der Gesellschaft, der gleichzeitig als Direktor, Funktionär oder Angestellter jedweder Gesellschaft oder Firma ist, mit der die Gesellschaft in Vertrags- oder sonstige Beziehungen treten möchte, wird durch diese Beziehung mit einer anderen Gesellschaft oder Firma nicht daran gehindert, über diese Beziehungen der Gesellschaft mit zu verhandeln und zu entscheiden.

Sofern dieser Direktor der Gesellschaft ein persönliches oder gegenläufiges Interesse an einer Transaktion der Gesellschaft hat, soll dieser Direktor dem Verwaltungsrat sein persönliches oder gegenläufiges Interesse bekannt machen und soll nicht in dieser Angelegenheit verhandeln oder entscheiden. Über die Transaktion und die Interessen dieses Direktors soll der nächsten Jahressitzung der Gesellschafterversammlung berichtet werden.

Der vorhergehende Absatz ist nicht anzuwenden auf Beschlüsse des Verwaltungsrats in Bezug auf solche Transaktionen, die im Bereich des regulären Geschäftsbetriebs liegen und die das Kriterium „on arm's length“ einhalten.

IV. Gesellschafter

Art. 12. Gesellschafterversammlungen und schriftlicher Beschluss.

12.1 Befugnisse und Wahlrechte

Die Beschlüsse der Generalversammlung werden in der Gesellschafterversammlung oder per schriftlichem Beschluss gefasst.

Zur Fassung eines schriftlichen Beschlusses wird der Beschlusstext allen Gesellschaftern, in Übereinstimmung mit der Satzung, zugesendet. Ein schriftlicher Beschluss, der von allen nach Art. 12.2 (vii) zu berücksichtigenden Gesellschaftern unterschrieben und datiert ist, ist genauso wirksam und bindend wie ein Beschluss der ordentlich einberufenen und abgehaltenen Generalversammlung.

Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme.

12.2 Einladung, Quorum, Mehrheit und Abstimmungsverfahren

(i) Die Einberufung der Generalversammlung oder schriftliche Beschlussfassung erfolgt aufgrund der Initiative jedes Direktors oder von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

(ii) Eine schriftliche Einladung zu jeder Sitzung der Generalversammlung wird spätestens acht (8) Tage im Voraus an alle Gesellschafter gesendet, außer wenn ein Notfall vorliegt, dessen Natur und Umstände in der Einladung dargelegt werden.

(iii) Die jährliche Generalversammlung tritt, in Übereinstimmung mit dem Luxemburger Gesetz, am Gesellschaftssitz oder in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einladungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am 15. Mai eines jeden Jahres um 10.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein allgemeiner Feiertag für Banken ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Arbeitstag statt.

(iv) Andere Generalversammlungen werden an einem solchen Ort und zu solcher Zeit abgehalten, wie im jeweiligen Einladungsschreiben bestimmt.

(v) Sind alle Gesellschafter anwesend oder vertreten und erachten sich ordentlich einberufen und über die Tagesordnung informiert, kann die Generalversammlung ohne vorherige Einladung abgehalten werden.

(vi) Ein Gesellschafter darf sich mittels schriftlicher Vollmacht durch eine andere Person, Gesellschafter oder nicht, bei einer Generalversammlung vertreten lassen.

(vii) Beschlüsse der Generalversammlung oder im Wege des schriftlichen Beschlusses sind angenommen, wenn die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals repräsentierenden Gesellschafter zugestimmt haben. Wird diese Mehrheit bei der ersten Generalversammlung oder dem ersten schriftlichen Beschlussverfahren nicht erreicht, so werden die Gesellschafter per Einschreiben ein zweites Mal einberufen oder es wird ein zweites schriftliches Beschlussverfahren durchgeführt, wobei für die Beschlussfassung dann die Mehrheit der abgegebenen Stimmen zählt, unabhängig von der Höhe des vertretenen Gesellschaftskapitals.

(viii) Die Satzung wird mit der doppelten Mehrheit der Gesellschafter, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, geändert.

(ix) Jeder Wechsel der Nationalität der Gesellschaft erfordert eine einstimmige Entscheidung der Gesellschafter.

(x) Für die Anhebung des Gesellschaftskapitals gelten die Regeln des Gesetzes.

Art. 13. Einzel-Gesellschafter. Wenn und solange die Gesellschaft nur einen Gesellschafter hat, existiert sie als Ein-Personen-Gesellschaft gemäß dem Gesetz.

Der Gesellschafter übt alle Rechte aus, die vom Gesetz an die Generalversammlung zugewiesen sind.

Jeder Bezug in der Satzung zu den Gesellschafter und zur Gesellschafterversammlung und der Bezug zu schriftlichen Beschlüssen der Gesellschafter ist jeweils zu lesen als bezogen auf den einzelnen Gesellschafter oder dessen schriftlichen Beschluss.

Die Beschlüsse des einzelnen Gesellschafters werden in einem Protokoll oder schriftlich gefasst.

V. Jahresabschluss - Gewinnverteilung - Aufsicht

Art. 14. Geschäftsjahr und Zustimmung zum Jahresabschluss.

14.1 Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember des selben Jahres.

14.2 Der Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluss, eine Gewinn- und Verlustrechnung sowie ein Inventar, welches den Wert der Güter und Verbindlichkeiten der Gesellschaft wiedergibt, samt Anhängen, die die Verbindlichkeiten der Gesellschaft und die Verbindlichkeiten der Direktoren und Gesellschafter gegenüber der Gesellschaft zusammenfasst

14.3 Jeder Gesellschafter darf das Inventar und den Jahresabschluss an der Geschäftsadresse der Gesellschaft inspizieren.

14.4 Der Jahresabschluss und die Gewinn- und Verlustrechnung werden von der Generalversammlung oder mittels schriftlichem Beschluss der Gesellschafter innerhalb von sechs (6) Monaten nach Ende des Geschäftsjahres genehmigt.

Art. 15. Satzungsmaßiger Kommissar.

15.1 Die Tätigkeiten der Gesellschaft werden von einem oder mehreren satzungsmäßigen Kommissaren (commissaire (s) aux comptes) überwacht, soweit das Gesetz dies erfordert.

15.2 Die Gesellschafter bestimmen den commissaire aux comptes und bestimmen ihre Anzahl, Vergütung und Dauer ihrer Berufung, welche sechs (6) Jahre nicht übersteigen darf. Der commissaire aux comptes kann wiedergewählt werden. Er kann von der Gesellschafterversammlung jederzeit mit oder ohne Grund abberufen werden.

Er legt diesen, mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft, spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung, den Kommissaren zur Einsicht, vor.

Art. 16. Gewinnverwendung.

16.1 Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

16.2 Die Gesellschafter legen fest, wie der Saldo des Gewinns verwendet wird. Ein solcher Saldo kann verwendet werden für die Zahlung einer Dividende, einer Zuordnung zu einer Rücklage oder zum Gewinnübertrag.

16.3 Vorschussdividenden dürfen unter den folgenden Bedingungen ausgeschüttet werden:

(i) Der Verwaltungsrat hat eine Zwischenbilanz aufgestellt;

(ii) Diese Zwischenbilanz zeigt, dass ausreichende Gewinne und sonstige Reserven (inklusive eines Vorzugsrechts (share premium)) zur Ausschüttung vorhanden sind; es wird festgehalten, dass dieser Betrag nicht den Gewinn übersteigen darf, der seit dem Ende des letzten Geschäftsjahres angefallen ist, für welches der Jahresabschluss genehmigt worden ist, wobei dieser letztgenannte Gewinn um vorgetragene Gewinne und verteilungsfähige Rücklagen anzuheben, sowie durch vorgetragene Verluste und die zur gesetzlichen Rücklage zu verwendenden Beträge zu reduzieren ist;

(iii) Die Entscheidung über eine Vorschussdividende wird vom Gesellschafter innerhalb von zwei (2) Monaten ab dem Datum der Zwischenbilanz getroffen;

(iv) Die Rechte der Gläubiger der Gesellschaft sind, unter Berücksichtigung der Güter der Gesellschaft, nicht bedroht; und

(v) Wo gezahlte Vorschussdividenden den Saldo der am Ende des Geschäftsjahres verteilungsfähigen Gewinne übersteigt, muss der überzahlte Betrag von den Gesellschaftern an die Gesellschaft zurückgezahlt werden.

VI. Auflösung - Liquidation

Art. 17.

17.1 Die Gesellschaft kann jederzeit durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher von mindestens der Hälfte der Gesellschafter, die mindestens drei Viertel des Stammkapitals repräsentieren, getroffen wird. Die Gesellschafter bestimmen einen oder mehrere Liquidationsverwalter, der nicht Gesellschafter sein muss, und bestimmen ihre Anzahl, Vollmachten und Vergütung. Soweit von den Gesellschaften nicht anderweitig bestimmt, haben die Liquidationsverwalter die weitestgehenden Befugnisse, um die Güter zu realisieren und die Verbindlichkeiten der Gesellschaft zu erfüllen.

17.2 Der verbleibende Saldo nach Realisierung der Güter und Erfüllung der Verbindlichkeiten wird im Verhältnis des jeweiligen Gesellschaftsanteils an die Gesellschafter verteilt.

VII. Allgemeine Bestimmungen

Art. 18.

18.1 Benachrichtigungen oder sonstige Mitteilungen werden getätigt oder darauf verzichtet sowie über schriftliche Beschlüsse der Direktoren und der Gesellschafter wird Beweis geführt in Schriftform, per Telegramm, Fax, E-Mail oder mittels jeder anderen Methode der elektronischen Kommunikation.

18.2 Vollmachten werden mittels jedes der hier genannten Mittel begeben. Vollmachten in Verbindung mit einer Verwaltungsratssitzung dürfen von einem Direktor auch in einer Weise ausgestellt werden, deren Bedingungen vom Verwaltungsrat festgelegt werden können.

18.3 Unterschriften können in handschriftlicher oder elektronischer Form getätigt werden, vorausgesetzt letztere erfüllen die rechtlichen Voraussetzungen um einer handschriftlichen Unterschrift gleichwertig zu sein. Unterschriften unter schriftlichen Beschlüssen des Verwaltungsrats oder der Gesellschafter werden, je nach dem konkreten Fall, auf einem Original oder mehreren Gegenstücken des gleichen Dokuments getätigt, welche zusammen ein Dokument darstellen.

Art. 19. Satzungsänderungen. Diese Satzungsbestimmungen können von Fall zu Fall durch eine außerordentliche Gesellschafterversammlung abgeändert werden, sofern die Vorschriften des Quorum und die Mehrheitsvorschriften des Gesetzes eingehalten werden.

Art. 20. Anwendbares Recht. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, gelten die Bestimmungen des Gesetzes, wie in Art. 1 festgelegt.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2014.

Die erste Generalversammlung findet im Jahr 2015 statt.

Kapitalzeichnung

Augemus S.A., vertreten wie oben bezeichnet, erwirbt alle vierhundert (400) Aktien in registrierter Form, mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100), und bezahlt diese durch eine Bareinzahlung im Betrag von EUR 40.000,- (vierzigtausend Euro).

Der Betrag von EUR 40.000,- (vierzigtausend Euro) steht der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Schätzung der Gründungskosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise 1.300,- EUR.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann hat der Komparent, handelnd wie erwähnt, welcher das gesamte Gesellschaftskapital vertritt folgende Beschlüsse gefasst:

1. Als Verwaltungsratsmitglieder bis zur Generalversammlung, die über die Bilanz des ersten Geschäftsjahres befindet, welches am 31. Dezember 2018 endet, werden ernannt:

a) Herr Henricus Marinus THIJSEN, Direktor, geboren am 11. März 1961 in Breda, (Niederlande), berufsansässig in L-2550 Luxembourg, 36, avenue du X Septembre,

b) Dame Johanna Christina Maria NIJSEN, Direktorin, geboren am 22. Mai 1968 in Heer, (Niederlande), berufsansässig in L-2550 Luxembourg, 36, avenue du X Septembre, and

c) Mr Christiaan Joseph Maria van den AMEELE, Direktor, geboren am 7. Juni 1966 in Bergen op Zoom, (Niederlande), berufsansässig in at L-2550 Luxembourg, 36, avenue du X Septembre 2. Zum Kommissar (commissaire aux comptes) bis zur Generalversammlung, die über die Bilanz des ersten Geschäftsjahres befindet, welches am 31. Dezember 2018 endet, wird ernannt:

Kohen & Associés S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, eingetragen beim Handelsund Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 114.190.

3. Die Gesellschaft hat ihren Gesellschaftssitz in L-2550 Luxembourg, 36, avenue du X Septembre

Der unterzeichnete Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Verlangen der vorstehend genannten Personen die vorliegende Urkunde in englischer Sprache abgefasst wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Wunsch der vorstehend genannten Personen ist bei Widersprüchen zwischen der englischen und der deutschen Fassung die englische Fassung maßgeblich.

Daraufhin wurde der vorstehende Urkunde in Junglinster, zu dem oben genannten Datum notariell beurkundet.

Nachdem der Text der Erschienenen vorgelesen wurde, deren Vor- und Nachname, Status und Wohnsitz dem Notar bekannt sind, wurde die vorliegende Urkunde im Original von der Erschienenen gemeinsam mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2013. Relation GRE/2013/5455. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG.

Junglinster, den 14. Januar 2014.

Référence de publication: 2014015200/582.

(140016281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Kiloutou International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 172.574.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance du 27 janvier 2014:

- est transféré le siège social de la Société qui sera désormais situé 43-45 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.
Pour Kiloutou International S.à r.l.

Référence de publication: 2014015719/12.

(140018188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Athena Group S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8308 Capellen, 89B, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 87.831.

L'an deux mille treize, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ATHENA GROUP S.A." (numéro d'identité 2009 22 31 454), avec siège social à L-8308 Capellen, 89B, rue Pafebruch, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 87.831, constituée sous la dénomination de «ATHENA GROUP (SPF) S.A.» suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 11 juin 2002, publié au Mémorial C, numéro 1263 du 30 août 2002 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 22 novembre 2012, publié au Mémorial C, numéro 24 du 4 janvier 2013, ledit acte contenant notamment changement de la dénomination sociale en «ATHENA GROUP S.A.»

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sandy HAMES, employée privée, demeurant à Reckange-sur-Mess.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Albert DONDLINGER, employé privé, demeurant à Dahlem.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital social d'un montant de dix mille cinq cents euros (€ 10.500.-) pour le porter de son montant actuel de cinquante-deux mille cinq cents euros (€ 52.500.-) à soixante-trois mille euros (€ 63.000.-), avec émission de trois cents (300) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente-cinq euros (€ 35.-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2) Souscription et libération.

3) Suppression de la valeur nominale des mille huit cents (1.800) actions existantes.

4) Réduction du capital social à concurrence d'un montant de trente-deux mille euros (€ 32.000.-) pour le ramener de son montant actuel de soixante-trois mille euros (€ 63.000.-) à trente et un mille euros (€ 31.000.-), par remboursement aux actionnaires dudit montant de trente-deux mille euros (€ 32.000.-), au prorata de leur participation actuelle dans le capital social, et ce sans réduction du nombre des actions existantes.

5) Remplacement des mille huit cents (1.800) actions existantes sans désignation de valeur nominale par sept cent cinquante (750) actions sans désignation de valeur nominale.

6) Modification subséquente de l'article 4 des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de dix mille cinq cents euros (€ 10.500.-) pour le porter de son montant actuel de cinquante-deux mille cinq cents euros (€ 52.500.-) à soixante-trois mille euros (€ 63.000.-), avec émission de trois cents (300) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente-cinq euros (€ 35.-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription - Libération

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit de souscription préférentiel, accepte la souscription de la totalité de la prédite augmentation de capital par l'actionnaire majoritaire, à savoir la société par actions simplifiée à associé unique de droit français «SQUARE», ayant son siège social à F-92200 Neuilly-sur-Seine, 173, avenue Achille Peretti, inscrite au R.C.S. de Nanterre (France) sous le numéro 507.567.493.

Lequel actionnaire majoritaire, ici représenté par Monsieur Jean-Marie WEBER, prénommé, en vertu d'une des procurations dont question ci-dessus, a déclaré souscrire aux susdites trois cents (300) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente-cinq euros (€ 35.-) chacune et les libérer intégralement par des paiements en espèces, de sorte que le montant de dix mille cinq cents euros (€ 10.500.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des mille huit cents (1.800) actions existantes.

Troisième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de trente-deux mille euros (€ 32.000.-) pour le ramener de son montant actuel de soixante-trois mille euros (€ 63.000.-), tel que résultant de la première résolution ci-dessus, à trente et un mille euros (€ 31.000.-), par remboursement aux actionnaires dudit montant de trente-deux mille euros (€ 32.000.-), au prorata de leur participation actuelle dans le capital social, et ce sans réduction du nombre des actions existantes.

L'assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour l'exécution des présentes et notamment pour effectuer le remboursement, en respectant les dispositions de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de remplacer les mille huit cents (1.800) actions existantes sans désignation de valeur nominale par sept cent cinquante (750) actions sans désignation de valeur nominale.

Cinquième résolution

Afin de tenir compte de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000.-), représenté par sept cent cinquante (750) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (€ 1.200.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J-M. WEBER, HAMES, DONDLINGER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 7 janvier 2014. Relation: CAP/2014/61. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 23 janvier 2014.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2014015280/89.

(140017226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Forana Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 179.379.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 24 janvier 2014

1. Le nombre des gérants a été augmenté de 3 (trois) à 5 (cinq).
2. Monsieur Joshua LEVINE, administrateur de sociétés, né à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 7 novembre 1975, demeurant professionnellement à NY 10019 New York (Etats-Unis d'Amérique), 40, West 57th Street, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.
3. Monsieur Douwe TERPSTRA, administrateur de sociétés, né à Leeuwarden (Pays-Bas), le 31 octobre 1958, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Forana Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014015574/19.

(140017788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Wow S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 167.334.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le trente et unième jour de décembre

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires, de WOW S.A. SPF., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 167.334 (ci-après la «Société»), constituée suivant acte reçu le 2 mars 2012 par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 17 avril 2012, n°982 page 47.129 (ci-après «l'Assemblée»).

L'Assemblée est présidée par Madame Géraldine NUCERA, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, qui se désigne comme secrétaire.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Maître Jean-Philippe FRANCOIS, Avocat, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

Le Président prie le notaire d'acter que:

I.- Le(s) Actionnaire(s) présent(s) ou représenté(s), le(s) mandataire(s) de ou des Actionnaire(s) représenté(s) et le nombre des actions sociales qu'il(s) détienne(nt) sont renseignés sur une liste de présence. Ladite liste de présence et les procurations, une fois signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec les minutes.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) actions sociales d'une valeur nominale de 310 EUR (trois cent dix euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente Assemblée. L'Actionnaire Unique (ci-après l'«Actionnaire Unique»), déclare avoir été informé de l'Ordre du Jour de la Réunion au préalable et déclare avoir renoncé à toutes les exigences et formalités de convocation;

III.- La Présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérée et décidé selon l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

1. Décision de dissoudre et de liquider volontairement la Société;
2. Décision de nommer Monsieur Mario DI STEFANO, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl, comme liquidateur (ci-après le «Liquidateur»);
3. Confirmation en relation avec la reprise de l'actif et du passif par l'Actionnaire Unique;
4. Décision de clôturer la liquidation de la Société;
5. Décharge à accorder à l'Administrateur Unique de la Société actuellement en fonction pour l'exercice de son mandat;
6. Décharge à accorder au Commissaire actuellement en fonction pour l'exercice de son mandat;
7. Décharge à accorder au Liquidateur pour l'exercice de son mandat;
8. Décision en relation avec la conservation des documents sociétaires de la Société;
9. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Actionnaire Unique, les décisions suivantes ont été prises:

Première décision

L'activité de la Société ayant cessé, l'Actionnaire Unique décide avec effet immédiat la dissolution anticipée de prédite Société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième décision

L'Actionnaire Unique décide de nommer en qualité de liquidateur de la Société, Monsieur Mario DI STEFANO, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (ci-après le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir sous sa seule signature tout acte nécessaire pour la liquidation de la Société et la réalisation de son actif.

Troisième décision

L'Actionnaire Unique a requis le Notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations:

1. Que l'Actionnaire Unique déclare que tous les éléments de passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment approvisionnés;
2. Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite Société;
3. Que l'Actionnaire Unique déclare être investi de tous les éléments d'actif de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif social de la Société, même inconnu à ce jour.

Quatrième décision

L'Actionnaire Unique déclare que la Liquidation de la Société est achevée, que celle-ci est considérée comme définitivement close et que la Société a cessé d'exister.

Cinquième décision

Par vote spécial, l'Actionnaire Unique décide d'accorder pleine et entière décharge à l'Administrateur Unique de la Société pour l'exercice de son mandat à compter de sa nomination respective et jusqu'à la date de la présente Assemblée.

Sixième décision

Par vote spécial, l'Actionnaire Unique décide d'accorder pleine et entière décharge au Commissaire aux Comptes de la Société pour l'exercice de son mandat à compter de sa nomination respective et jusqu'à la date de la présente Assemblée.

Septième décision

Par vote spécial, l'Actionnaire Unique décide d'accorder pleine et entière décharge au Liquidateur pour l'exercice de son mandat.

Huitième décision

L'Actionnaire Unique décide que les livres et documents de la Société dissoute et liquidée seront conservés pendant 5 ans au 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépens, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cet acte notarié, s'élève à environ 1.200 EUR (mille deux cents euros).

Toutefois, l'Associé Unique accepte d'être expressément tenu conjointement et solidairement responsable quant au paiement des frais, dépens, rémunérations ou charges ci-avant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les comparants ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Ph. FRANCOIS, G. NUCERA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2014. Relation: LAC/2014/646. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Référence de publication: 2014015244/88.

(140017029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 31.093.

Das Aufsichtsratsmitglied der Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A. Frau Marie-Anne van den Berg sowie die Vorstände der Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A. Herr Stefan Schneider und Herr Achim Welschoff haben ihren beruflichen Sitz mit Wirkung zum 1. Dezember 2013 wie folgt geändert:

Alte berufliche Anschrift:

21, Avenue de la Liberté

L-1931 Luxembourg

Neue berufliche Anschrift:

1c, rue Gabriel Lippmann

L-5365 Munsbach

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 28.01.2014.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Achim Welschoff / Stefan Schneider

Référence de publication: 2014015641/20.

(140017830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Hapo G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9260 Diekirch, 6, rue du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 127.881.

—
Extrait des résolutions de l'associée unique:

1. Suite à une cession de parts sociales dûment approuvée par l'associée unique et dûment signifiée à la société, le capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cent (100) parts sociales, entièrement souscrites et libérées se répartit comme suit:

Madame FILET Christelle

Numéro matricule: 1991 0112 107

Domicile: 35, Rue Clairefontaine L-9221 Diekirch

Parts détenues: 100

2. Révocation du poste de gérante de Madame FOHL Nathalie, née le 06.02.1969 à Luxembourg-Ville, demeurant à L-9290 Diekirch, 6, Rue du Marché,

3. Nomination au poste de gérante administrative de Madame Filet Christelle, née le 12 janvier 1991 à Ettelbrück, demeurant à 35, Rue Clairefontaine à L-9221 Diekirch et nomination au poste de gérante technique de Madame Strainchamps Christine, née le 04.03.1987 à Ettelbrück, demeurant à L-9227 Diekirch, 46, Esplanade.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Pour extrait conforme

FILET Christelle

Associée unique cessionnaire

Référence de publication: 2014015640/24.

(140017542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Industrial Partnership, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 73.500.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 20 janvier 2014.

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013:

- Dr. iur. Urs SCHEUCH, «Rechtsanwalt», demeurant au 31, Dufourstrasse, CH - 8008 Zürich, Suisse, Président;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Référence de publication: 2014015682/20.

(140018022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

SEIEF, South Europe Infrastructure Equity Finance, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 115.536.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Référence de publication: 2014015149/10.

(140017492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Star-One, Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 98.455.

L'an deux mille treize, le vingt décembre.

Par devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "STAR-ONE" (la «Société»), ayant eu son dernier siège social à Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 98.455, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, publié au Mémorial C numéro 233 du 26 février 2004, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte de Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz, publié au Mémorial C n° 1092 du 28 avril 2012.

L'assemblée est présidée par Madame Sandra KAISER, corporate manager, demeurant professionnellement au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Katrin DUKIC, corporate administrator, demeurant professionnellement au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Annerose GÖBEL, corporate administrator, demeurant professionnellement au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence ainsi que les procurations, une fois signées par les comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II. - Il appert de la liste de présence que les cent (100) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. - Fixation du siège social de la à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
2. - Modifications de l'article 2, premier alinéa des statuts.
3. - Création de deux catégories d'administrateurs A et B et insertion à cet effet d'une phrase au deuxième alinéa à l'article 6 des statuts.
4. - Modification de l'article 9, premier alinéa des statuts concernant le régime de signature des administrateurs.
5. - Désignation de l'administrateur unique actuel comme administrateur de catégorie A et nomination des administrateurs de catégorie B pour une durée de six ans.
6. - Nomination de Monsieur Marco Ries en tant que commissaire aux comptes avec mission à partir des comptes au 31 décembre 2013, pour une durée de six ans.
7. - Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de fixer le siège social de la société à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2, premier alinéa des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. 1^{er} alinéa.** Le siège social est fixé dans la ville de Luxembourg.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de subdiviser les administrateurs en deux catégories A et B et d'ajouter en conséquence une phrase au deuxième alinéa de l'article 6 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Alinéa 2. dernière phrase.** Les administrateurs sont de catégorie A et B.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 9, premier alinéa des statuts concernant le régime de signature des administrateurs, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 9. Alinéa 1^{er}.** Si la Société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs de catégorie A et B, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A ensemble avec un administrateur de catégorie B. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de désigner l'administrateur unique actuel comme administrateur A et nomme les administrateurs B, pour une durée de six (6) ans, comme suit:

Administrateur de catégorie A:

- Monsieur Roberto BOYER, administrateur, né le 3 septembre 1947 à Milan en Italie, demeurant professionnellement au 19, rue de la Croix-d'Or, 1204 Genève, Suisse.

L'assemblée décide, par conséquent, que Roberto BOYER n'est plus administrateur-délégué.

Administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Marc SCHMIT, chef-comptable, né le 13 mai 1959 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

- Madame Maria Helena GONCALVES, employée privée, née le 20 avril 1976 à Hayange, France, demeurant professionnellement au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

Président du conseil d'administration:

- Monsieur Roberto BOYER, administrateur, né le 3 septembre 1947 à Milan en Italie, demeurant professionnellement au 19, rue de la Croix-d'Or, 1204 Genève, Suisse.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer comme commissaire aux comptes, avec mission à partir des comptes au 31 décembre 2013, pour une durée de six (6) ans:

- Monsieur Marco RIES, né le 6 janvier 1959 à Esch-sur Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, Réviseur d'Entreprises, professionnellement établi à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cent euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, elles ont toutes signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Kaiser, Dukic, Gôbel, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 23 décembre 2013. Relation: RED/2013/2324. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 20 janvier 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014015152/91.

(140017313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Energy Power Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 157.791.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'administration du 22 Janvier 2014

1. Le Conseil d'administration décide d'accepter la démission de Monsieur Hassane DIABATE, en tant qu'administrateur.

2. Le Conseil d'administration coopte Monsieur Natale CAPULA, né à Villa S. Giovanni (Italie), le 1^{er} novembre 1961, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, en remplacement de l'administrateur démissionnaire: Monsieur Hassane DIABATE, né à Abidjan (Côte d'Ivoire), le 4 avril 1971. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur. La prochaine assemblée générale des actionnaires ratifiera cette cooptation.

Fait à Luxembourg, le 22 janvier 2014.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2014015535/17.

(140018279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

TA EU Luxembourg VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 182.121.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Référence de publication: 2014015171/10.

(140017592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Pergam International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 112.929.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Référence de publication: 2014015025/10.

(140017476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Samana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 179.274.

—
In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of December.

Before Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEAR:

(1) Plana S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with share capital of EUR 12,500, having its registered office at 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 179181 (Plana), hereby represented by Audrey Cubizolles, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

(2) KW EU Investors I LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209, Orange Street, City of Wilmington, USA - 19801 County of New Castle, Delaware, United States of America (KW, and together with Plana, the Shareholders),

hereby represented by Audrey Cubizolles, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The powers of attorney of the Shareholders, after having been initialled *ne varietur* by the attorneys-in-fact and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Shareholders request the undersigned notary to record the following:

I. The Shareholders collectively hold all of the shares representing the entire share capital of Samana S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 179274 (the Company). The Company was incorporated on 11 July 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has been published in the *Mémorial Recueil des Sociétés et Associations* C number 2416 dated 26 September 2013.

II. The Shareholders wish to pass resolutions on the following items:

(i) Waiver of the convening notices;

(ii) Creation of new classes of shares of the Company to be designated as class A shares (the Class A Shares) and class B shares (the Class B Shares), each with a nominal value of EUR 1 (one euro) and conversion of (i) 6,250 (six thousand two hundred and fifty) existing shares held by Plana into 6,250 (six thousand two hundred and fifty) Class A Shares, and (ii) 6,250 (six thousand two hundred and fifty) existing shares held by KW into 6,250 (six thousand two hundred and fifty) Class B Shares;

(iii) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 50,000 (fifty thousand euros), in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred euros) to EUR 62,500 (sixty-two thousand and five hundred euros) by way of the issuance to Plana of 50,000 (fifty thousand) new Class A Shares with a par value of EUR 1 (one euro) each (together, the New Shares);

(iv) Subscription to and payment in full, by Plana, of the New Shares;

(v) Subsequent amendment of articles 5.1 and 6.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the changes specified under the above items;

(vi) Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes to the share capital of the Company with power and authority given to any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the necessary inscriptions in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith; and

(vii) Miscellaneous.

III. The Meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The entire share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, considers itself as duly convened and declares to have full knowledge of the purpose of the present resolutions which was communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 50,000 (fifty thousand euros), in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred euros) to EUR 62,500 (sixty-two thousand and five hundred euros) by way of the issuance of the New Shares amounting to a total contribution in cash in the amount of EUR 50,000 (fifty thousand euros).

Subscription - Payment

Plana hereby declares to subscribe to 50,000 (fifty thousand) of the New Shares in the Company and to fully pay them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of 50,000 (fifty thousand euros) consisting of contribution in cash to the Company in an amount of 50,000 (fifty thousand euros) (the Contribution).

The value of the Contribution of EUR 50,000 (fifty thousand euros) shall be allocated to the share capital account of the Company.

Evidence of the payment of the Contribution has been given by means of a blocking certificate confirming the availability of the amount of the Contribution on the Company's bank account.

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above changes so that it shall now read as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is fixed at EUR 62,500 (sixty-two thousand five hundred euros) represented by:

(a) 56,250 class A shares (the Class A Shares), and

(b) 6,250 class B shares (the Class B Shares),

each in registered form, each with a nominal value of EUR 1 (one euro), each subscribed and fully paid-up, and each with such rights and obligations as set out in the Articles."

The Meeting further resolves to amend article 6.1 in order to reflect the above changes so that it shall now read as follows:

" 6.1. The Class A Shares and the Class B Shares are separate classes of shares carrying the respective rights set out in the Articles and (as between the shareholders and the Company) in any shareholders agreement entered into from time to time with respect to the Company. Except as expressly stated in the articles (or, as between the shareholders and the Company, in any shareholder agreement entered into from time to time with respect to the Company), such classes shall rank equally in all respects. Subject (as between the shareholders and the Company) to the terms of any shareholders agreement entered into from time to time with respect to the Company, each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence, and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of the shares carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders."

Fourth resolution

The Meeting hereby grants power and authority to any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the necessary inscriptions in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith in order to reflect the above-mentioned changes.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand euros (EUR 2,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version, and that in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The deed having been read to the proxyholders of the Shareholders, the proxyholders of the Shareholders signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onze décembre,
par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

COMPARAISSENT:

(1) Plana S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le capital social est de EUR 12.500, ayant son siège social au 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B179181 (Plana),

représentée par Audrey Cubizolles, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

(2) KW EU Investors I LLC, une limited liability company constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 1209, Orange Street, City of Wilmington, USA - 19801 COunty of New Castle, Delaware, Etats Unis d'Amérique (KW, et ensemble avec Plana, les Associés),

représentée par Audrey Cubizolles, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés, ainsi représentés, ont demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les Associés sont les détenteurs de toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de Samana S.à r.l. une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179274 (la Société). La Société a été constituée le 11 juillet 2013 par un acte du notaire instrumentant publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2416 daté du 26 septembre 2013.

II. Les Associés souhaitent adopter les résolutions suivantes:

(i) renonciation aux formalités de convocation;

(ii) création de nouvelles catégories de parts sociales de la Société portant le nom de parts sociales de catégorie A (Parts Sociales de Catégorie A) et parts sociales de catégorie B (Parts Sociales de Catégorie B), chacune d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) et la conversion de (i) 6.250 (six mille deux-cent cinquante) parts sociales existantes détenues par Plana en 6.250 Parts Sociales de Catégorie A, et (ii) 6.250 (six mille deux-cent cinquante) parts sociales existantes détenues par KW en 6.250 Parts Sociales de Catégorie B;

(iii) augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 50.000 (cinquante mille euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq-cents euros) au montant de EUR 62.500 (soixante-

deux mille cinq-cents euros) par l'émission au profit de Plana de 50.000 (cinquante mille) nouvelles parts sociales ayant chacune une valeur nominale de EUR 1 (un euro) (les Nouvelles Parts Sociales);

(iv) souscription et paiement intégral des Nouvelles Parts Sociales par Plana;

(v) modification consécutive de l'article 5.1 et 6.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter les modifications mentionnées ci-dessus;

(vi) modification du registre des parts sociales afin d'y refléter les modifications mentionnées ci-dessus au capital social de la Société, avec pouvoir donné à tout gérant de la Société afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans les registres de la société, et d'accomplir toutes les formalités qui y sont liées; et

(vii) divers.

III. Les Associés adoptent à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, les Associés renoncent aux formalités de convocation, se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir pleinement connaissance de l'objet des présentes résolutions qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 50.000 (cinquante mille euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq-cents euros) au montant de EUR 62.500 (soixante-deux mille cinq-cents euros) par l'émission au profit de Plana des Nouvelles Parts Sociales portant la contribution en espèces à un montant de EUR 50.000 (cinquante mille euros).

Souscription - Libération

Plana décide de souscrire à 50.000 (cinquante mille) des Nouvelles Parts Sociales et de les libérer intégralement au moyen d'un apport en espèces d'un montant de EUR 50.000 (cinquante mille euros) (l'Apport).

La valeur de l'Apport de EUR 50.000 (cinquante mille euros) sera allouée au compte capital social de la Société pour le paiement des Nouvelles Parts Sociales.

La valeur de l'Apport est attestée par un certificat de blocage confirmant que la disponibilité du montant de l'Apport sur un compte bancaire ouvert au nom de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les changements intervenus ci-dessus, de telle sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 62.500 (soixante-deux mille cinq cent euros) représenté par:

(a) 56.250 parts sociales de catégorie A (les Parts Sociales de Catégorie A), et

(b) 6.250 parts sociales de catégorie B (les Parts Sociales de Catégorie B)

chacune sous forme nominative, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, chacune souscrite et entièrement libérée, et chacune avec les droits et obligations prévus dans les Statuts."

L'Assemblée décide également de modifier l'article 6.1 des Statuts afin de refléter les changements intervenus ci-dessus de telle sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

" **6.1.** Les Parts Sociales de Catégorie A et les Parts Sociales de Catégorie B sont des catégories distinctes de parts sociales portant des droits tel qu'en dispose respectivement les Statuts et (entre les associés et la Société) toute convention d'actionnaire qui peut être conclue de temps à autre par rapport à la Société. Sous réserve de toute mention expresse dans les Statuts (ou, entre les associés et la Société, dans toute convention d'actionnaires qui peut être conclue de temps à autre par rapport à la Société), ces catégories d'actions sont à égalité de rang à tous égards. Sous réserve (entre les associés et la Société) des dispositions de toute convention d'actionnaires qui peut être conclue de temps à autre par rapport à la Société, chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes et à une voix aux assemblées générales des associés. La propriété d'une action emporte de plein droit acceptation implicite des Statuts et des résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés."

Quatrième résolution

L'Assemblée donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder au nom et pour le compte de la Société, aux inscriptions nécessaires dans le registre des parts sociales de la Société et d'accomplir toutes autres formalités qui pourraient être requises dans le cadre des résolutions ci-dessus.

Evaluation des frais

Le montant des frais, coûts, rémunérations et charges quelle que soit leur forme qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élève à approximativement deux mille euros (EUR 2.000,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des Associés, lesdits mandataires ont signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Cubizolles, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16752. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014015086/196.

(140016893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Triton Luxembourg II GP Bilbao S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 178.810.

Les statuts coordonnés au 20 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014015168/11.

(140016788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

**Sutius S.A., Société Anonyme,
(anc. Sutius S.à r.l.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 176.776.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Référence de publication: 2014015159/10.

(140017282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

HAB2 Prop Co. C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 175.214.

Aufgrund eines Beschlusses der Alleingeschafterin vom 9. Dezember 2013:

ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. C S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 158.363

wurde folgende Person als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen:

- Herr Richard Neal Basire Goddard, geschäftsansässig in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

Seit diesem Tag sind Geschäftsführer der Gesellschaft:

a) Herr José Maria Ortiz, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern

b) Herr Ulrich Binninger, geschäftsansässig in 19, rue des Lilas, L-8035 Strassen

Contern, den 15. Januar 2014.

HAB2 Prop Co. C S.à r.l.

José Maria Ortiz / Ulrich Binninger

Geschäftsführer / Geschäftsführer

Référence de publication: 2014015636/22.

(140018395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Triton Luxembourg II GP Rice S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 180.297.

Les statuts coordonnés au 20 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014015169/11.

(140016821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Société de Gestion du Patrimoine Familiale «J» Holding S.A, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 19.524.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille treize, le vingt-sept décembre,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, société de gestion du patrimoine familiale «SOCIETE DE GESTION DU PATRIMOINE FAMILIALE «J» HOLDING S.A, SPF» (en liquidation), ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 19.524, constituée suivant acte notarié en date du 1 juillet 1982, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 228 du 13 octobre 1982 (la Société).

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 138 du 22 janvier 2010.

La Société a été mise en liquidation suivant acte du notaire soussigné en date du 16 décembre 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Martin Mantels, employé privé, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Coralie Czerwinski, employée privée, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sylvie Destoquay, employée privée, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour

- 1) Acceptation du rapport du commissaire à la liquidation.
- 2) Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
- 3) Clôture de la liquidation.
- 4) Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Qu'en date du 27 décembre 2013, s'est tenue l'assemblée générale des actionnaires qui a nommé FIDUCIAIRE DU GLACIS S.à r.l., ayant son siège social à 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que commissaire à la liquidation.

V. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale prend connaissance du rapport du commissaire à la liquidation de la Société et décide de l'accepter.

Un exemplaire de ce rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière au liquidateur Monsieur Pierre SCHILL et au commissaire à la liquidation FIDUCIAIRE DU GLACIS S.à r.l..

Troisième résolution:

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation et constate que la société «SOCIETE DE GESTION DU PATRIMOINE FAMILIALE «J» HOLDING S.A, SPF» a définitivement cessé d'exister.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pendant la durée de cinq ans à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MANTELS, C. CZERWINSKI, S. DESTOQUAY et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2013. LAC/2013 /60565. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 22 janvier 2014.

Référence de publication: 2014015140/71.

(140017015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

FS Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 2.128.189.800,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 107.851.

Il résulte de cessions de parts sociales de la Société en date du 20 décembre 2013 que:

- MPP Invest 3A A/S a transféré avec effet immédiat, 15.934 parts sociales de la Société à FS Invest S.à r.l.;
- MPP Invest 3B A/S a transféré avec effet immédiat, 14.677 parts sociales de la Société à FS Invest S.à r.l.;
- MPP Invest 3C A/S a transféré avec effet immédiat, 15.258 parts sociales de la Société à FS Invest S.à r.l.;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FS Invest S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant A

Référence de publication: 2014015594/15.

(140018146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

HAB3 Prop Co. C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 175.226.

Aufgrund eines Beschlusses der Alleingesellschafterin vom 9. Dezember 2013:

ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. C S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 158.363

wurde folgende Person als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen:

- Herr Richard Neal Basire Goddard, geschäftsansässig in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

Seit diesem Tag sind Geschäftsführer der Gesellschaft:

a) Herr José Maria Ortiz, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern

b) Herr Ulrich Binninger, geschäftsansässig in 19, rue des Lilas, L-8035 Strassen

Contern, den 15. Januar 2014.

HAB3 Prop Co. C S.à r.l.

José Maria Ortiz / Ulrich Binninger

Geschäftsführer / Geschäftsführer

Référence de publication: 2014015638/22.

(140018008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

St Charles Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 113.593.

L'an deux mil treize, le vingt décembre.

Par-devant Maître Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme St CHARLES LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 21 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 764 du 14 avril 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Ajouter à l'objet social les paragraphes suivants:

«La société a également pour objet le commerce en gros et de détail de bois et de tous produits dérivés, l'exploitation forestière sous toutes ses formes, ainsi que la transformation de tous produits de la forêt, la découpe de bois, et toutes activités liées à la scierie, au séchage et à la raboterie.

Elle a en outre pour objet l'achat et la vente de tous produits relevant de la forêt et notamment la promotion et le commerce de produits financiers basé sur la forêt.

La société a également pour objet l'achat, la vente, l'importation et l'exportation en gros et en détail de produits et articles en tout genre ainsi que les accessoires y relatifs sous réserve de toute autorisation éventuellement requise, de l'achat et la vente de tous autres minerais, du transport de colis et de gardiennage, de tous autres services tant en faveur des personnes physiques que des personnes morales.»

2. Démission des trois administrateurs.

3. Nomination d'un administrateur unique, Monsieur Michel Ntambwe Wa Ntambwe.

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'ajouter les paragraphes suivants à l'article 4 des statuts concernant l'objet social de la société:

«La société a également pour objet le commerce en gros et de détail de bois et de tous produits dérivés, l'exploitation forestière sous toutes ses formes, ainsi que la transformation de tous produits de la forêt, la découpe de bois, et toutes activités liées à la scierie, au séchage et à la raboterie.

Elle a en outre pour objet l'achat et la vente de tous produits relevant de la forêt et notamment la promotion et le commerce de produits financiers basé sur la forêt.

La société a également pour objet l'achat, la vente, l'importation et l'exportation en gros et en détail de produits et articles en tout genre ainsi que les accessoires y relatifs sous réserve de toute autorisation éventuellement requise, de l'achat et la vente de tous autres minerais, du transport de colis et de gardiennage, de tous autres services tant en faveur des personnes physiques que des personnes morales.»

Deuxième résolution

L'assemblée constate la démission de tous les administrateurs et administrateur-délégué actuels et leur accorde pleine et entière décharge.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer un administrateur unique pour une durée de six ans:

Monsieur Michel Ntambwe Wa Ntambwe, né à Kinshasa, le 24 juillet 1966, demeurant à L-2728 Luxembourg, 13, rue Jules Wilhelm.

Quatrième résolution

Comme il n'y a qu'un administrateur unique, l'assemblée décide de modifier en conséquence les articles 6 et 9 des statuts comme suit:

« **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.»

« **Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2013. Relation: LAC/2013/60211. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Référence de publication: 2014015098/90.

(140017395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Domaines AF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle Piret.

R.C.S. Luxembourg B 92.287.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société DOMAINES AF S.A. tenue le 24 janvier 2014 à 12.00 heures à Colmar-Berg

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré décide, en se prévalant de l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale Extraordinaire de ce jour et conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 et de l'article 9 des statuts, de déléguer tous ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière des affaires ainsi que la représentation de la société à Madame Josée LEIDER épouse ARENDT, née à Malmédy (B) le 02.01.1964, demeurant à L -9956 Hachville, Maison 38 qui portera le titre d'Administrateur-Délégué et qui par sa seule signature pourra engager valablement la société.

La durée du mandat du nouvel administrateur délégué est fixée jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2018.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2014015506/18.

(140018667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Red Holdings SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 183.486.

In the year two thousand and thirteen, the twentieth day of November.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of Red Holdings SCA, a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 19 November 2013, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*. The articles of associations of the Company have not been amended since.

The Meeting was chaired by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appointed as secretary Solange Wolter, notary's clerk, with professional address in Luxembourg (the Secretary).

Janine LABUSCH, lawyer, with professional address in Luxembourg was elected as scrutineer (the Scrutineer, and collectively with the Chairman and the Secretary, the Bureau).

The Bureau formed, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The names of the shareholders and the number of shares they hold are shown on an attendance list. This attendance list signed by the attorney-in-fact of the represented shareholders, the Bureau and the undersigned notary, together with the powers of attorney of the represented shareholders, after having been signed *ne varietur*, will remain annexed to the present deed for the purposes of registration.

II. The Company's capital is presently set at thirty-one thousand Euro and one Euro cent (EUR 31,000.01), represented by one unlimited share (the Unlimited Share) and three million one hundred thousand (3,100,000) ordinary shares, all fully paid-up and in registered form, having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, consisting of:

i) three hundred eighty seven thousand five hundred (387,500) redeemable Class A1 Ordinary Shares (the Class A1 Shares);

ii) three hundred eighty seven thousand five hundred (387,500) redeemable Class A2 Ordinary Shares (the Class A2 Shares);

iii) three hundred eighty seven thousand five hundred (387,500) redeemable Class A3 Ordinary Shares (the Class A3 Shares);

iv) three hundred eighty seven thousand five hundred (387,500) redeemable Class A4 Ordinary Shares (the Class A4 Shares);

v) three hundred eighty seven thousand five hundred (387,500) redeemable Class A5 Ordinary Shares (the Class A5 Shares);

vi) three hundred eighty seven thousand five hundred (387,500) redeemable Class A6 Ordinary Shares (the Class A6 Shares);

vii) three hundred eighty seven thousand five hundred (387,500) redeemable Class A7 Ordinary Shares (the Class A7 Shares); and

viii) three hundred eighty seven thousand five hundred (387,500) redeemable Class A8 Ordinary Shares (the Class A8 Shares).

III. It appears from the said attendance list established and certified by the members of the Bureau that all the shares issued by the Company are present or represented at the Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

IV. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notices.

2. Amendment of Article 5.4, Article 6.3, Article 6.6, Article 10.8, Article 10.9, Article 14.1 and Article 14.2 of the Articles.

3. Miscellaneous.

V. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to amend Article 5.4, Article 6.3, Article 6.6, Article 10.8, Article 10.9, Article 14.1 and Article 14.2 of the Articles so that it reads henceforth as follows:

“ **5.4.** The share capital may be increased or decreased on one or several occasions by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles and in accordance with the Securityholders Agreement, as defined below. The share capital may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Class of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class(es).

6.3. Unless otherwise provided for by the Law, these Articles or a Securityholders Agreement, resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by a simple majority vote of Shareholders at a meeting where at least half of the Ordinary Shares are present or represented and all of the Unlimited Shares are present or represented.

6.6. Any transfer of Shares shall be subject to (i) any transfer restrictions included in any Securityholders Agreement or any other agreement entered into by the shareholders and the Company from time to time and (ii) the notification of such restrictions by the transferor to the transferee and the Company. Any transfer of Shares carried out in violation of any transfer restrictions included in any Securityholders Agreement or any other agreement entered into by the shareholders and the Company from time to time shall be void and be disregarded by the Company.

10.8. An extraordinary General Meeting may only amend the Articles in accordance with any Securityholders Agreement and if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting shall be convened in accordance with the Law, with the same agenda as the first General Meeting, which shall deliberate validly regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast, which shall include the consent of the Manager unless otherwise specified by these Articles.

10.9. Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company shall be made in accordance with any Securityholders Agreement and require the unanimous consent of the Shareholders.

14.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles and in accordance with the Securityholders Agreement.

14.2. The General Meeting shall appoint one or several liquidators, who need not be Shareholders, to carry out the liquidation and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators shall have full powers to realise the Company's assets and pay its liabilities.”

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at two thousand Euros (2,000.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the Bureau of the Meeting, the said Bureau of the Meeting signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingtième jour de novembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés (les Associés) de Red Holdings S.C.A., une société en commandite par actions constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 19 novembre 2013, qui n'a pas encore été publié (la Société). Les statuts (Statuts) de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

L'Assemblée est présidée par Régis Galiotto, notary's clerk, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (le Président).

Le président a nommé Solange Wolter, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, comme secrétaire (le Secrétaire).

L'Assemblée a élu Janine LABUSCH, avocat, son adresse professionnelle à Luxembourg, comme scrutateur (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent le bureau de l'Assemblée (le Bureau).

Le Bureau ainsi constitué, le Président déclare que:

I. Les associés représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont portés sur une liste de présence signée par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du Bureau et le notaire soussigné; ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Le capital social de la Société est actuellement fixée à trente-et-un mille euros et un centime d'euro (EUR 31.000,01), représenté par une action commanditaire (l'Action Commanditaire) et trois millions cent mille (3.100.000) actions ordinaires, entièrement libérées et sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, composées de:

i) trois cent quatre vingt sept mille cinq cent (387.500) Actions Ordinaires de Classe A1 rachetables (les Actions de Classe A1);

ii) trois cent quatre vingt sept mille cinq cent (387.500) Actions Ordinaires de Classe A2 rachetables (les Actions de Classe A2);

iii) trois cent quatre vingt sept mille cinq cent (387.500) Actions Ordinaires de Classe A3 rachetables (les Actions de Classe A3);

iv) trois cent quatre vingt sept mille cinq cent (387.500) Actions Ordinaires de Classe A4 rachetables (les Actions de Classe A4);

v) trois cent quatre vingt sept mille cinq cent (387.500) Actions Ordinaires de Classe A5 rachetables (les Actions de Classe A5);

vi) trois cent quatre vingt sept mille cinq cent (387.500) Actions Ordinaires de Classe A6 rachetables (les Actions de Classe A6);

vii) trois cent quatre vingt sept mille cinq cent (387.500) Actions Ordinaires de Classe A7 rachetables (les Actions de Classe A7);

viii) trois cent quatre vingt sept mille cinq cent (387.500) Actions Ordinaires de Classe A8 rachetables (les Actions de Classe A8).

III. Il apparait de la liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que les actions émises par la Société sont présentes ou représentées à l'Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur tous les points à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités convocations;
2. Modification de l'article 5.4, Article 6.3, Article 6.6, Article 10.8, Article 10.9, Article 14.1 and Article 14.2 of the Articles;
3. Divers.

V. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, les Associés renoncent aux formalités de convocations, les Associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'agenda qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.4, l'article 6.3, l'article 6.6, l'article 10.8, l'article 10.9, l'article 14.1 et l'article 14.2 des Statuts qui ont désormais la teneur suivante:

" **5.4.** Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts et conformément à la Convention des Porteurs de Titres, tel que défini ci-dessous. Le capital social peut être réduit à travers l'annulation d'Actions notamment l'annulation d'une ou de plusieurs Classe(s) d'Actions par le rachat et l'annulation de toutes les Actions en circulation dans ladite classe.

6.3. Sous disposition contraire prévue par la Loi, les présents Statuts ou une Convention des Porteurs de Titres, les résolutions adoptées lors des Assemblées Générales doivent être prises à la simple majorité des votes des Actionnaires lors d'une réunion où au moins la moitié des Actions Ordinaires sont présentes ou représentées et où toutes les Actions de Commandité sont présentes ou représentées.

6.6. Tout transfert d'Actions est soumis à (i) des restrictions de transfert incluses dans toute Convention des Porteurs de Titres ou dans toute autre convention conclue par les actionnaires et la Société de temps à autre et (ii) la notification de ces restrictions par le cédant au cessionnaire et à la Société. Tout transfert d'Actions réalisé en violation de toute restriction de transfert incluse dans toute Convention des Porteurs de Titres ou tout autre convention conclue par les actionnaires et la Société de temps à autre sera nul et exclu par la Société.

10.8. Une Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que conformément à toute Convention des Porteurs de Titres et si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée conformément à la Loi, avec le même ordre du jour qu'utilisé pour la première Assemblée Générale qui délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées, y inclus l'approbation du Gérant, sauf décidé autrement dans les présents Statuts.

10.9. Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un Actionnaire dans la Société doit être effectué conformément à toute Convention des Porteurs de Titres et exige le consentement unanime des Actionnaires.

14.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts et conformément à toute Convention des Porteurs de Titres.

14.2. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société. "

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à deux mille Euros (2.000.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Lecture du présent acte ayant été faite au Bureau de l'Assemblée, ledit Bureau de l'Assemblée a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER, J. LABUSCH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 novembre 2013. Relation: LAC/2013/54024. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Référence de publication: 2014015048/200.

(140016773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Ostholt Tankschiff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6453 Echternach, 99, rue Krunn.

R.C.S. Luxembourg B 108.549.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Echternach au siège social, le 27 janvier 2014 que la résolution suivante a été adoptée par l'associé unique représentant l'intégralité du capital social:

Résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de L-6450 Echternach, 27 rue de Luxembourg à L-6453 Echternach, 99 rue Krunn, à compter du 28 janvier 2014.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 janvier 2014.

Référence de publication: 2014015862/16.

(140018351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Parfon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 114.893.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 20 janvier 2014.

Après délibération, l'assemblée générale prend, à l'unanimité les résolutions suivante:

Première résolution

L'assemblée générale accepte la démission du Commissaire aux comptes SOCIETE DE GESTION INTERNATIONALE S.à.r.l. ainsi que celle de LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING S.à.r.l.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer la société PRICEWATERHOUSECOOPERS s.c., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le n° B 65 477, comme Réviseur d'entreprise agréée.

Ce mandat court jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Sylvain Pelletier

Président

Référence de publication: 2014015872/20.

(140018011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Philips Investment Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.502,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.647.

—
Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales conclu entre Koninklijke Philips N.V. (anciennement Koninklijke Philips Electronics N.V.) et SEDENA Financial Services Comm.V. en date du 30 décembre 2013, que la société SEDENA Financial Services Comm.V., a vendu les 3.086 parts sociales de la Société à Koninklijke Philips N.V.

En conséquence, les 12.502 parts sociales représentant l'entière du capital social de la Société sont désormais détenues par Koninklijke Philips N.V.

En outre, il est à noter que le siège social de la société Koninklijke Philips N.V. est désormais située au 5 High Tech Campus, 5656AE Eindhoven, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Société

Référence de publication: 2014015876/17.

(140017932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Opportunity Three, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 139.683.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 17 décembre 2013

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Prend acte de la démission de Monsieur José Maia de son mandat de gérant de la société avec effet au 17 décembre 2013.

- De nommer Mr. Gonçalo Faria, né le 08/10/1966 à CASCAIS (Portugal), demeurant à Rua Vitor Cordon, 19, 1200-482 Lisboa, à la fonction de gérant de la société à dater du 17 Décembre 2013 et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Clémency, le 27/01/2014.

Référence de publication: 2014015849/17.

(140018154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Plus Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4042 Esch-sur-Alzette, 90, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 174.404.

—
L'an deux mille quatorze, le dix janvier.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Ion ROMANCIUC, indépendant, né à Soltanesti/Nisporeni (Moldavie), le 30 octobre 1959, demeurant à B-6700 Arlon (Belgique), 12B, rue General Molitor, seul associé de la société à responsabilité limitée PLUS CONSTRUCTION SARL avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt, inscrite au Registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 174 404, constituée suivant acte du notaire Jean-Joseph WAGNER de Sanem du 11 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 565 du 7 mars 2013. Le comparant, agissant en sa qualité d'associé, se réunit en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère dûment convoqué, et prend, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Il transfère le siège social de Luxembourg à Esch-sur-Alzette.

Deuxième résolution

Il modifie le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette."

Troisième résolution

Il fixe l'adresse de la Société à L-4042 Esch-sur-Alzette, 90, rue du Brill.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Déclaration

L'associé unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, profession et domicile, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Romanciuc et Molitor.

Enregistré à LUXEMBOURG A.C., le 16 janvier 2014. Relation LAC/2014/2246. Reçu soixante quinze euros 75.-.

Le Releveur ff. (signé): Frising.

Référence de publication: 2014015881/37.

(140017697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Pfizer Holdings North America Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.649.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du collège de gérance de la Société en date du 17 janvier 2014, de nommer en tant que Directeur chargé de la gestion journalière de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2014 et ce pour une durée indéterminée;

- Monsieur Christophe Plantegenet, né le 10 octobre 1970 à Wassy, France, résidant professionnellement au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Avec le pouvoir de signature suivant:

Signature individuelle pour toute question relative aux ressources humaines sans limitations, et Signature individuelle dans tous les autres domaines pour engager des dépenses ou emprunts jusqu'à un montant de USD 10,000.00.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Référence de publication: 2014015917/17.

(140017790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Pegaso Capital Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 155.495.

—
Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration datée du 30 juin 2013:

- Le conseil d'administration prend acte de la démission de Mr. Marco Joseph NETZER de son mandat d'administrateur et de président du conseil d'administration avec effet au 30 juin 2013.

- Le conseil d'administration prend également acte des démissions de Mr. Antonio ZARRO et de Mme Raffaella WIDMER-ESPOSITO de leur mandat d'administrateur.

- Le conseil d'administration décide que Mr Massimiliano ANGEMI sera nommé président du conseil d'administration, avec effet au 1^{er} juillet 2013, suite à la démission de Mr. Marco Joseph NETZER.

- Le conseil d'administration décide de coopter, avec effet au 1^{er} juillet 2013, Mr Riccardo DEL TUFO, résidant professionnellement au 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, au poste d'administrateur en remplacement de Mr. Antonio ZARRO.

Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Pour PEGASO CAPITAL SICAV

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014015905/21.

(140018181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Opportunity Two, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 138.966.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 29 novembre 2013

Le conseil d'administration a pris la décision suivante:

- Prend acte de la démission de Monsieur Paulo Dos Santos Cardeira Gomes de son mandat d'administrateur de la société avec effet au 30 novembre 2013.

- De nommer Mr. James Risso-Gill, né le 01/07/1937 à LISBON (Portugal), demeurant à Rue Rua Vitor Cordon, 19, 1200-482 Lisboa, à la fonction de gérant de la société à dater du 29 Novembre 2013 et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Clémency, le 27/01/2014.

Référence de publication: 2014015850/17.

(140018165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Palmeri S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 24.436.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 16 janvier 2014

Conformément aux dispositions de l'article 64(2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Philippe Lambert, expert-comptable, demeurant professionnellement au 4, rue de Kleinbettingen, L-8362 Grass est nommé Président du Conseil d'Administration. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat, soit jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2014.

Luxembourg, le 16 janvier 20104.

Pour extrait sincère et conforme

PALMERI S.A.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014015895/16.

(140018085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Panda Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 86.887.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires du 30 décembre 2013

La liquidation de la société PANDA FINANCE S.A., en liquidation volontaire décidée par acte du notaire Maître Blanche Moutrier en date du 25 novembre 2011, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 30 décembre 2013.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social du liquidateur, au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fideurope

Référence de publication: 2014015899/16.

(140017399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Pinehurst Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 178.991.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 24 janvier 2014

1. Le nombre de gérants a été augmenté de 3 (trois) à 5 (cinq).

2. Monsieur Joshua LEVINE, administrateur de sociétés, né à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 7 novembre 1975, demeurant professionnellement à NY 10019 New York (Etats-Unis d'Amérique), 40, West 57th Street, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

3. Monsieur Douwe TERPSTRA, administrateur de sociétés, né à Leeuwarden (Pays-Bas), le 31 octobre 1958, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Pinehurst Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014015877/19.

(140017818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Pirraglia, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4480 Belvaux, 182, Chemin Rouge.

R.C.S. Luxembourg B 183.801.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le dix-sept janvier.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU

Monsieur PIRRAGLIA Adriano, né le 21 février 1985 à Isernia (Italie), demeurant au 66, route d'Arlon, L-7513 Mersch;
Et,

Monsieur PIRRAGLIA Antonio, né le 22 février 1973 à Isernia (Italie), demeurant au 33, Cité Dominique Baum, L-3814 Schiffange.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-associés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit et vente de boissons alcooliques et non alcooliques, ainsi que l'importation et l'exportation et la vente de matières premières alimentaires et tous autres produits de la branche se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «PIRRAGLIA».

Art. 5. Le siège de la société est établi à Belvaux.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EURO) représenté par cent (100) parts de cent vingt-quatre euros (125,- EURO) chacune.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec le consentement de tous les co-associés. Elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite, la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants dont obligatoirement au moins un gérant technique, dûment autorisé par le Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement à exercer les activités décrites dans l'objet social, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Chaque gérant technique aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou par la loi.

Art. 10. L'année sociale commence le premier (1^{er}) janvier et finit le trente et un (31) décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année, le trente et un décembre (31) les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice

net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 12. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les émoluments.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un (31) décembre deux mille quatorze (2014).

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales représentatives du capital social sont souscrites comme suit:

Monsieur PIRRAGLIA Adriano, prénommé,	20 parts
Monsieur PIRRAGLIA Antonio, prénommé,	80 parts
Total	100 parts

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèce de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EURO) est dès-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Décision des associés

Les associés représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur PIRRAGLIA Adriano, né le 21 février 1985 à Isernia (Italie), demeurant au 66, route d'Arlon, L-7513 Mersch.

La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant technique.

2.- L'adresse de la société est fixée au 182, Chemin rouge, L-4480 Belvaux.

Information

Le notaire soussigné a informé les comparants qu'avant l'exercice de toute activité commerciale ou toute modification de l'objet social relative à une activité commerciale, ou bien dans l'éventualité où la société serait soumise à une loi particulière en rapport avec son activité, ceux-ci doivent être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants; et/ou s'acquitter de toutes autres formalités aux fins de rendre effective son activité partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Evaluation des frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.PIRRAGLIA, A.PIRRAGLIA, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 20 janvier 2014. Relation: LAC/2014/2693. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C.FRISING.

Référence de publication: 2014015029/93.

(140016706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Ember VRM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 176.837.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2014014614/12.

(140017394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.